

Conseil d'administration du CCAS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TEMPS D'ASSISTANTES SOCIO-EDUCATIVES DU SERVICE SOCIAL DU CCAS AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montbéliard dispose en son sein d'un service social composé d'assistantes socio-éducatives assurant des missions d'accompagnement social auprès de différents publics.

Afin de renforcer l'accompagnement des agents municipaux confrontés à des difficultés d'ordre personnel, familial, administratif, budgétaire ou social, la Ville de Montbéliard a sollicité le CCAS pour la mise à disposition partielle de professionnelles du service social.

Cette intervention permettra aux agents de bénéficier d'un accompagnement social individualisé réalisé par des professionnelles qualifiées, dans le respect des règles déontologiques applicables à la profession et du secret professionnel.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par une convention de mise à disposition prévoyant :

- la mise à disposition d'assistantes socio-éducatives du CCAS auprès de la Ville de Montbéliard;
- une durée d'intervention de 4 heures hebdomadaires réparties entre les professionnelles concernées ;
- une intervention sur 44 semaines travaillées, soit 176 heures annuelles ;
- une prise d'effet au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- le remboursement par la Ville de Montbéliard au CCAS de l'intégralité des rémunérations et charges afférentes au temps de mise à disposition, sur la base des montants réellement acquittés.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la présidente du CCAS ou son représentant à signer cette convention.